

Marie Moret à Henri Buridant, 14 mars 1900

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote Familière de Guise, inv. n° 2005-00-122

Collation 3 p. (366v, 367r, 365rbis)

Nature du document Copie manuscrite d'un manuscrit

Lieu de conservation Familière de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Henri Buridant, 14 mars 1900, Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/54722>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [14 mars 1900](#)

Lieu de rédaction 14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire [Buridant, Henri \(1864-1927\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne) - Familière

Description

Résumé Marie Moret accuse réception des divers envois d'Henri Buridant et le remercie pour ses renseignements concernant la voie ferrée de raccordement de l'usine à la gare de Guise et la construction de la passerelle. Au sujet du journal *Le Devoir*, elle explique vouloir rémunérer monsieur Houdin à hauteur de 0,50 F

l'article pour la préparation du « Mouvement des assurances » et de l'« État-Civil » car « tout travail du reste mérite salaire. » Elle prie donc son correspondant de remettre 4 F à monsieur Houdin pour les articles parus depuis janvier 1900 et de lui indiquer le numéro de l'appartement de monsieur Houdin au Familière afin qu'elle puisse le contacter si besoin. Sur le compte financier du *Devoir* : au 13 janvier 1900, le compte était créditeur de 138 F mais les abonnements n'ayant pas rapporté assez, Marie Moret envoie 100 F à Henri Buridant pour éviter d'être à découvert à la fin de mars 1900. Elle félicite Marie et Victoire Buridant pour le rétablissement de leur santé et transmet les pensées de la famille Moret-Dallet et d'Auguste Fabre.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre de correspondance orienté dans le format portrait. La fin de la lettre est copiée sur la partie droite du folio 365, sur le papier orienté au format portrait, dont la partie gauche est occupée par la copie de la lettre de Marie Moret à monsieur Houdin du 14 mars 1900.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Amitié](#), [Construction](#), [Finances personnelles](#), [Santé](#)

Personnes citées

- [Buridant, Marie \(1887-1963\)](#)
- [Buridant, Victoire \(1867-\)](#)
- [Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)
- [Fabre, Auguste \(1839-1922\)](#)
- [Houdin \[monsieur\]](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Tours 14 mars 1905

Mon cher Burdant.

Je vous remercie de vos lettres des 6 et 9 et vous confirme la lettre que madame Dallet nous a adressée hier.

Nous avons reçu tout ce que nous mentionnez, merci.

Nous évidemment de nos tenues comme sur l'état de la voie de recordement, et sur l'établissement de la pensionnelle.

Je ne vois d'autre moyen de faciliter l'obtention du recouvrement des assurances et de l'état-civil que d'attacher une indemnisation (puisque nous avons rapporé le service au Départ) à la liaison de ces pièces. Tout travail de sorte mérite salaire. Seulement ce travail n'est qu'une chose que cela crée un embarras.

Je ne puis faire moins, ni plus, que cinquante centimes par pièce, soit un franc pour la liaison de chaque mois.

Lisez donc la lettre ci-jointe et

Si vous ne voyez pas d'observations à me faire, remettez-le à Monsieur Hadjin avec quatre francs pour le solde des huit documents publiés ~~qui~~ depuis Janvier 1900, soit 3 mouvem. d'assurance et 3 Etats-verts le numéro de fichier ayant l'état-civil de deux mois ; et le même fait se répétant dans le dossier de Mars suivant.

le devant de Mars caravane.
Veuillez aussi me donner, dans
votre prochaine lettre, le numéro du
logement de Monsieur Houdin, ainsi qu'un
espace de temps où il sera convenable
en moi de rappeler, ou me faire cette réfe-
rence au cas demander une information
qui pourroit se trouver nécessaire.

— Le 13 janvier, mon crédit près de nous
étais de 134 francs ; les étonnements nous
ont apporté peu de chose ; aussi verrais-je
à découvert à la fin de ce mois, et je
l'aurais à nouveau dans deux ou trois
jours francs au net près de 100 francs.
Ensuite tout à fait au contraire. 365

14 Janvier 1848
tôt qu'il nous sera possible
l'état-civil du moins courant
et le Haut des assurances
de Janvier. Monsieur
Béridant m'a dit que
c'était par suite d'un retard
dans les écritures (occasionné
par la maladie d'un employé)
que nous n'avions pas obtenu
ce renseignement en même temps
que le dernier état-civil.

Je vous remercie de
l'assurance, Monsieur, de la
vigilance que vous pourrez
apporter à la liaison des
documents en question; et
vous prie d'agir sur mes
civilités parfaites

A. J. B. A. Gadon

Il n'aurait pas été possible de faire
ce renseignement si nous étions
à l'abri des huit derniers
mois. Monsieur Béridant
nous fait toutes ses excuses de retard
et nous le prie, à son avis, de faire
l'abri, en vain il sera et sera natus etc.
affectionnées personnes

cordialement

A. Gadon

Les meilleures garanties sont données
à ces personnes habituées.